

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 20 JUIN 2024

ID : 033-213304470-20240612-034_2024-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 034-2024

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 12
- > votants : 17

République Française

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

OBJET :

EMPRUNT

Le douze juin deux-mille vingt-quatre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 04 juin 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Gilles MAGARDEAU (procuratton donnée à M. Didier LANDRY), Mme Marie-José TERRIEN (procuratton donnée à Mme Véronique GERARD), M. Serge FIMBAULT (procuratton donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), Mme Patricia VIAUD (procuratton donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Robert DELERIS, M. Pierre-Yves LE MERDY (procuratton donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait état de plusieurs offres de prêts d'un montant de 454 000€,

Le conseil municipal, après débat et vote : 17 VOTES – 2 ABSTENTIONS – 2 CONTRE – 13 POUR :

- **Accepte** la proposition transmise par La Banque Postale : offre ferme de financement n°2 suivant les conditions ci-dessous :

Ce prêt comporte une tranche obligatoire à taux fixe.

Caractéristiques financières du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 454 000€
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financement de la construction d'un cabinet médical

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2044

La tranche est mise en place au plus tard le 07/08/2024

Versement des fonds : en une fois avant la date limite du 7 août 2024 (Préavis 5 jours ouverts TARGET/PARIS)
Périodicité : annuelle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.97%
Montant de l'échéance : 33 317.43€ (hors prorata d'intérêts pour la première échéance)
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis : 50 jours calendaires)

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 20 JUN 2024

ID : 033-213304470-20240612-034_2024-DE

Le Maire

Mireille CONTE JAUBERT

Commission :

Commission d'engagement : 0.20% du montant du contrat de prêt

Dispositions générales :

Taux effectif global : 3.99% l'an (soit un taux de période : 3.992% pour une durée de 12 mois)

- **Autorise** Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 17 juin 2024

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert